

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 6 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai^{ent} Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BRÉGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Maryvonne TATARD.

Etai^{ent} Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Joël BOURRIGAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Pierre PRAT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Yvette LOUER a été élue Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
29 OCTOBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 30

Votants : 35

DELIBERATION N°113-2018 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (400) – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 33-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget principal.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget. En effet, les crédits n'ont pas été ouverts au budget primitif pour intégrer au patrimoine les travaux d'investissement réalisés en régie par le service technique :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à la section d'investissement	+10 000 €	722 - Immobilisations corporelles	+10 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	+10 000 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	+10 000 €
Total Dépenses de fonctionnement	+10 000 €	Total Recettes de fonctionnement	+10 000 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2315 - Installations, matériel et outillage industriel	+10 000 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	+10 000 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	+10 000 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	+10 000 €
Total Dépenses d'investissement	+10 000 €	Total Recettes d'investissement	+10 000 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2018

Reçu en préfecture le 12/11/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181106-DM3_BP-BF

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal (400), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 12/11/18

Le Président,

